



CSEC du 3 sept 2020

Avis de la CGT Pôle emploi sur la généralisation de l'accès à l'E-université

Une fois de plus dans la présentation de ce dossier, la Direction Générale fait sienne de la notion toute patronale « d'employabilité » avec notamment l'utilisation dans le dossier de la formule « *Rendre l'agent acteur du développement de ses compétences* ».

A l'inverse, **la CGT rappelle qu'elle défend et continuera à défendre la qualification qui, elle, appartient à l'agent, alors que la compétence, c'est l'employeur qui la détermine et qui l'évalue de façon unilatérale.**

La lecture du catalogue proposé s'avère très inquiétante. Les modules centrés sur les « *savoirs être* », de la posture, du comportemental sont très largement représentés. Certains relèvent même, de façon non dissimulée, du « *développement personnel* ».

Pour la CGT, c'est là une « fausse modernité » qui relève en fait, de la part de la Direction Générale, d'une vision rétrograde du travail.

Ce dossier nous aussi interroge aussi sur son lien avec l'évaluation des agents au travers, notamment de l'introduction de « *l'approche par compétences dans l'EPA* », **des dispositifs d'auto diagnostics, d'auto-évaluations** et la négociation en cours sur la qualité professionnelle.

A ce titre, le caractère purement complémentaire et facultatif de ce dispositif d'E-université apparaît, pour la CGT, comme très illusoire.

La CGT rappelle aussi que, en dehors des contraintes sanitaires actuelles, les formations doivent pouvoir se dérouler en présentiel au plus près du lieu de vie des agents. La multiplication des dispositifs dit de formation « à distance » ne va clairement pas dans ce sens.

De plus, le fait **d'ouvrir l'accès au site en dehors des heures de travail** (et donc hors de toute comptabilisation sur l'outil Horoquartz) **relèverait, pour la CGT, de travail dissimulé.**

La CGT l'affirme : la séparation entre vie professionnelle et vie personnelle est une conquête sociale qu'il faut continuer à garantir. **Le maintien et le développement de la qualification des personnels relève d'une obligation de l'employeur** qui ne peut et ne doit pas être transférée sur les agents eux-mêmes.

Pour toutes ces raisons, la CGT Pôle emploi et ses éluEs au CSEC émettent un avis négatif sur la généralisation de l'accès à l'E-université.

Pour : CFDT – SNAP : 7

Absention : CGC : 3

Contre : CGT – STC – UGTG – SNU : 9